

APNAC

RÉSEAU DES PARLEMENTAIRES AFRICAINS CONTRE LA CORRUPTION

Assemblée générale annuelle

21 au 23 novembre 2005

RAPPORT

Contexte et objectifs – L'assemblée générale annuelle de l'APNAC se tient à tous les deux ans. En 2005, l'AGA a eu lieu du 21 au 23 novembre à Accra (Ghana), tandis que la précédente s'étaient tenue en Novembre 2003 à Nairobi (Kenya). Plusieurs objectifs figuraient à l'ordre du jour de l'assemblée générale, les plus importants étant :

- Élire le bureau exécutif de l'APNAC, qui a lieu à tous les deux ans;
- Élaborer un Plan stratégique pour les activités et les programmes des cinq prochaines années;
- Rencontrer des donateurs et des partenaires pour solliciter davantage d'appui.

Participation et délibérations – La participation à l'AGA a été très satisfaisante, étant donné que 19 pays sur les 22 invités ont envoyé des représentants. Par ailleurs, 16 des pays représentés, notamment l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Kenya, l'Ouganda, l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Sénégal, la Sierra Leone, la Zambie, le Malawi et la République Démocratique du Congo, abrite déjà une section de l'APNAC. La Tanzanie et le Rwanda sont les seuls pays membres de l'APNAC à n'avoir pas envoyé de représentant à la rencontre. En effet, la Tanzanie était en période électorale, ce qui a retenu ses députés, tandis que les députés rwandais ont été retenus par des difficultés administratives de dernière minute.

Sur les 39 députés présents, il y avait 16 femmes (38,4 % des participants), la participation la plus élevée de toutes les rencontres régionales de l'APNAC. Au premier jour, les agences donatrices suivantes : l'ACDI, le DANIDA, l'Institut de la Banque Mondiale (WBI), le PNUD et l'Ambassade des Pays-Bas étaient représentées, mais seuls les représentants de l'ACDI et du WBI ont assisté à la séance spéciale des donateurs du 23 novembre.

L'ordre du jour de la rencontre s'est étalé sur trois jours. Les premier et dernier jours se sont concentrés sur des discussions portant sur le plan stratégique pour les cinq prochaines années, la participation des femmes dans l'APNAC, les défis qui attendent les futures sections, les relations avec les donateurs, la tenue de l'élection de l'Exécutif et les résolutions de la réunion. La seconde journée était planifiée autour d'une visite de terrain dans la municipalité de Tema (banlieue d'Accra) où les députés ont pu assister à une activité de contrôle communautaire organisée par la *Ghana Integrity Initiative*. Cette même journée a également été l'occasion d'une visite de politesse au Président du Parlement ghanéen et d'une brève visite des locaux parlementaires.

Débats sur le document de conception. Le Document de conception, dont l'objectif est de montrer les progrès réalisés par l'APNAC au cours des dernières années, de mettre en relief les activités réalisées et d'élaborer les objectifs stratégiques pour les cinq prochaines années ainsi que les moyens possibles d'y arriver. Son contenu est donc devenu le point central de l'AGA et a été l'objet de la majorité des débats. Les groupes de discussion formés pour débattre des questions principales

en sont arrivés à un ensemble de recommandations, qui ont finalement été adoptées par la plénière. Les plus importants sujets abordés comprenaient :

- i. *Le transfert du Secrétariat de l'APNAC à Nairobi (Kenya).* Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Tous les membres étaient d'accord que l'APNAC avait besoin de démontrer sa nature africaine en étant géré depuis le continent. Parmi les raisons invoquées en faveur du Kenya figuraient la stabilité politique du pays, sa viabilité économique par rapport à la plupart des pays africains et son accessibilité grâce à un réseau aérien très développé.
- ii. *Le partenariat permanent avec le Centre parlementaire.* Alors que tous ont reconnu le besoin pour l'APNAC d'assumer entièrement la responsabilité de sa gestion, ils ont aussi indiqué que les liens entre le CP et l'APNAC devraient être maintenus. Il a, donc, été convenu que le CP devrait continuer d'appuyer le Secrétariat pendant les deux prochaines années de transition, tel que préconisé dans le Document de conception. Cet appui serait ensuite graduellement et complètement supprimé une fois que le Secrétariat africain deviendra totalement opérationnel. Certaines des raisons avancées en faveur d'une coopération continue entre le CP et l'APNAC incluaient la reconnaissance du lien historique entre le CP et les débuts de l'APNAC, le soutien financier qui s'en est suivi de même que l'excellent service que le CP a toujours fourni en matière de coordination des activités du réseau. Les députés aimeraient voir se perpétuer le rôle du CP, en particulier dans le domaine des campagnes de financement auprès des donateurs, la supervision de la période de transition, le contrôle du site Web de l'APNAC et le renforcement des capacités du personnel du Secrétariat à Nairobi et dans les sections locales;
- iii. *La création d'un Conseil consultatif.* L'idée a été rejetée et reportée à la prochaine assemblée annuelle. D'abord, il y a eu de la confusion sur la vraie définition des termes « Conseil » et « Consultatif », d'autant plus qu'ils semblent se rapporter à un concept totalement en anglais (*Advisory Board*). Ainsi, la principale opposition à la mise sur pied du conseil est venue des sections francophones. Mais encore plus important, les membres ont dénoncé le manque de clarté des objectifs et des tâches du conseil consultatif proposé. Il a été argumenté que si son rôle était de surveiller la gestion financière des fonds, il serait plus réaliste d'engager les services d'un Agent de la gestion financière pour le faire. De plus, le fait que le conseil serait composé de membres éminents qui ne sont pas des députés a également soulevé les protestations de certains députés inconfortables avec l'idée que des non parlementaires « dictent » des élus.
Comme le conseil consultatif ou une structure similaire avait été mentionnée par les partenaires donateurs comme l'un des moyens pour l'APNAC de les convaincre de son engagement à la responsabilité, le rejet du Conseil par la plénière a signifié que l'APNAC devrait revoir sa copie, réétudier l'idée et probablement proposer une autre structure qui répondrait à ce critère de responsabilité. Durant la réunion de planification des travaux avec l'Exécutif, la Présidente de l'APNAC a proposé que la question soit mise à l'étude lors de la conférence de la GOPAC qui devrait se tenir en mai 2006 à Dar es Salaam (Tanzanie).
- iv. *Le renforcement des sections locales* – Les groupes de discussions ont proposé diverses stratégies pour obtenir des sections solides au niveau national. Certaines de ces recommandations incluaient la recherche de financement indépendant au niveau local, ce qui veut dire que toutes les sections doivent élaborer leurs plans stratégiques et leurs stratégies d'approche des donateurs propres, et la création de liens avec les organes gouvernementaux locaux et les parlements et institutions provinciaux de même qu'avec

les autres sections de l'APNAC de la région. Il a aussi été proposé que les sections locales montrent l'initiative en matière de mise sur pied de projets pilotes anticorruption qui reflètent les principaux programmes du réseau, comme la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, les lois sur l'accès à l'information, l'Initiative sur la transparence des industries extractives (EITI), les lois sur la protection des délateurs, etc. Les sections seraient chargées de la sélection de leurs propres partenaires locaux avec lesquels ils collaboreront sur ces projets. Cette dernière recommandation a été faite après que certaines sections ont indiqué leur sentiment que Transparence International leur était imposée. Mais, il a ensuite été clarifié que ce n'était pas le cas et qu'elles étaient libres de collaborer avec les organisations de la société civile de leur choix.

Discussions avec les partenaires au financement. Au premier jour, les représentants des agences d'aide locales ont assisté à la rencontre, notamment l'USAID, l'Ambassade des Pays-Bas et la DANIDA, ainsi qu'un représentant du bureau d'Ottawa de l'ACDI et un de l'Institut de la Banque mondiale. Le Haut-commissaire du Canada, Donald Bobiash, était également présent lors de cette journée. Toutefois, seuls la DANIDA et le WBI sont revenus le troisième jour pour prendre part à la séance spéciale des donateurs.

L'ACDI et le WBI ont exprimé leur satisfaction et leur soutien relatif à la manière dont l'APNAC s'est développé depuis sa création, à son mandat et au travail qu'il a réalisé jusqu'à présent. Ils ont longuement parlé des façons par lesquelles l'APNAC pourrait modifier sa structure et ses opérations afin d'attirer l'appui de nouveaux donateurs pour ses programmes. Ces conditions incluaient selon eux :

- un solide secrétariat basé en Afrique;
- l'institution d'une bonne structure de responsabilité incluant des processus de comptabilité générale et de vérification des états financiers gérés depuis l'Afrique;
- l'obtention d'un statut juridique.

Chaque donateur s'est appesanti sur les conditions précédentes en offrant un ensemble de recommandations supplémentaires.

Selon le WBI,

- l'APNAC doit souligner plus souvent qu'il a servi de modèle à la GOPAC. En d'autres termes, il doit montrer que le reste du monde emprunte des choses de l'Afrique;
- l'APNAC fait face au sérieux défi de stabilité financière et de ce fait, le réseau avait besoin d'une identité juridique distincte et d'un ensemble de comptes apurés séparés de ceux du CP. Par contre, cela ne signifie pas que le CP ne pourrait pas gérer les comptes de l'APNAC, mais que l'APNAC doit être perçu (les perceptions étant vitales) comme une organisation africaine, et l'être effectivement;
- le transfert du secrétariat de l'APNAC à Nairobi était extrêmement important du point de vue de la prise en charge, mais également pour avoir un meilleur accès à l'aide financière, qui se gère de plus en plus au niveau des agences d'aide locales de nombreux pays, étant donné le vent de décentralisation qui souffle actuellement;
- en termes de durabilité, il devrait y avoir des liens financiers entre les sections et le secrétariat régional, en vertu desquels, par exemple, 1 % de tous les fonds collectés par les sections serait versé au secrétariat et vice versa, (en particulier aux sections en difficulté);
- l'APNAC doit améliorer les aspects de son profil qui ne satisfont pas les donateurs, d'où la nécessité d'une stratégie de communication qui, par la publication de brochures et de pamphlets par exemple, mettraient en évidence les objectifs et les réalisations de l'APNAC. Il est aussi important de mettre en avant les résultats en termes de répercussions sur le terrain (c'est-à-dire, produire des rapports sur les programmes et non organiser des conférences);

- le travail de l'APNAC nécessite une approche stratégique. Cela signifie qu'il faut mettre la priorité sur les programmes et non sur une liste d'activités souhaitables. Pour ce faire, il faut donc identifier ce qui est faisable en ciblant des résultats rapides et réalisables. Par exemple, l'élaboration et la promotion d'un Code de conduite des parlementaires africains serait un résultat réalisable et remarquable.

Quant à son appui à l'APNAC, le WBI a promis d'assister le réseau dans la formation de ses membres et serait heureux de collaborer avec le CP pour offrir cette formation. Il aidera dans les échanges en vidéoconférence, la conception et la publication de matériels didactiques propres à l'APNAC. En outre, une fois que l'APNAC aura acquis un statut juridique, il serait en mesure de l'aider à soumettre une demande de subvention de développement de l'institution du WBI, un fond qui vise, par voie de concours, à aider la croissance d'organisations dans des pays en développement. Et pour finir, le WBI faciliterait, au nom de l'APNAC, la création de liens avec d'autres agences comme l'Association interparlementaire (IPA), l'Association parlementaire du Commonwealth (CPA), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et le Réseau contre la pauvreté de la Banque mondiale (PoNWB).

Selon l'ACDI :

- pour permettre au bureau panafricain de l'ACDI de soutenir l'APNAC, le réseau doit absolument être une organisation africaine dont les opérations couvrent plus d'une région du continent;
- l'APNAC doit aussi compter une participation locale (pour démontrer sa volonté de prise en charge). Elle pourrait s'élever à 5 % ou 10 % de l'appui total et pourrait être financière ou en nature;
- l'appui de l'ACDI ne serait effectif qu'en 2007, s'il est disponible, mais en attendant des efforts doivent être faits pour accéder à de l'aide de transition. Pour ce qui est de l'appui au secrétariat de l'APNAC, l'ACDI serait prêt à rendre disponible des fonds pour la formation du personnel et la prise en charge de leurs salaires, mais à la seule condition que le personnel soit représentatif de toutes les régions d'Afrique et non d'une seule;
- l'ACDI pourrait soutenir un programme d'activité détaillé et à cet égard, l'APNAC devrait soumettre au bureau panafricain de l'ACDI une proposition détaillée, formulée conformément aux principes de gestion fondée sur les résultats.

Au début de son intervention, le représentant de l'ACDI a indiqué qu'il avait été envoyé à l'AGA avec ordres spécifiques de faire des recommandations sur qui, de l'APNAC ou du Parlement Panafricain, il valait mieux aider. À la fin de cette séance, il a clairement fait savoir que sa recommandation à Ottawa serait en faveur de l'APNAC et non du Parlement panafricain. Car, a-t-il noté, l'APNAC avait l'avantage d'être un réseau déjà existant et opérationnel, contrairement au Parlement Panafricain.

Élection de l'Exécutif de l'APNAC. Elle a eu lieu dans le calme et de manière très satisfaisante. Le nouvel Exécutif élu est équilibré dans la représentation des sexes et des régions. En effet, quatre membres sur 10 sont des femmes, y compris la vice-présidente. Seuls deux membres sortants ont été réélus, dont le Président (réélu à l'unanimité) et le représentant de l'Afrique Centrale.

Voici donc la composition du nouveau Bureau exécutif de l'APNAC :

Président	-	Hon. Augustine Ruzindana (Ouganda)
Vice -Président	-	Hon. Aminata Mbaye (Sénégal)
Afrique orientale	-	Hon. Justin Muturi (Kenya)
Afrique orientale	-	Hon. Sarah Nyombi (Ouganda)
Afrique australe	-	Hon. Catherine Namugala (Zambie)

Afrique australe	-	Hon. Eduardo Namburete (Mozambique)
Afrique centrale	-	Hon. Patchili Bouzabo (Tchad)
Afrique centrale	-	Hon. Robert Munkoko (RDC)
Afrique de l'ouest	-	Hon. Nkechi Nwaogu (Nigéria)
Afrique de l'ouest	-	Hon. Issaka Ali (Niger)

Lors de la réunion de planification des travaux qui s'est tenue au quatrième jour avec le nouveau Bureau, le rôle corps exécutif a tenté d'être redéfini afin de le rendre plus efficace. Ce rôle s'est traduit en plusieurs tâches, dont les suivantes :

- i. renforcer les sections locales dans leurs régions;
- ii. encourager la création de nouvelles sections;
- iii. orienter les sections;
- iv. revaloriser le profil de l'APNAC dans leurs régions;
- v. coordonner des activités régionales;
- vi. soumettre des rapports régionaux biannuels au Secrétariat de l'APNAC (et participer au Bulletin et au site Web);
- vii. collaborer étroitement avec le Secrétariat (par exemple, informer le Secrétariat des événements auxquels ils devraient participer dans la région); et
- viii. nouer des liens, pour le compte de l'APNAC, avec des agences régionales ayant un volet de lutte contre la corruption, comme les Comités des comptes publics des Parlements de l'Organisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les Comités des comptes publics de l'Afrique de l'Est (EAPAC), etc.

Stratégie en matière d'égalité des sexes. La rencontre a beaucoup insisté sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et, hors séance, plusieurs remarques ont été faites sur la participation grandissante des femmes dans l'APNAC. D'une part, il y avait le problème universel de patriarcat, qui limite le pouvoir de décision des femmes et qui est également très ancré dans les parlements africains. D'autre part, dans la lutte contre la corruption, il existe un sentiment général selon lequel les femmes sont « moins corrompues » que les hommes et représentent la grande majorité des délateurs. Cependant, il a été reconnu que depuis la première AGA de Nairobi, où l'APNAC avait décidé de mieux tenir compte de cette question, plusieurs efforts ont été faits pour augmenter la représentation des femmes au sein du réseau. Pourtant, ces efforts ont été limités par le fait que, dans les Parlements africains, les femmes étaient moins représentées que les hommes et, pour cela, il n'y aurait jamais un équilibre égal dans le nombre des hommes et des femmes dans l'APNAC. Au terme des séances, les recommandations faites ont souligné plusieurs stratégies en faveur de l'égalité des sexes :

- L'APNAC devait atteindre un équilibre entre les sexes, surtout aux niveaux de l'Exécutif et de la direction des sections locales, pour accroître la visibilité des femmes qui font la promotion de la lutte contre la corruption au sein des parlements. (Le Comité exécutif de APNAC-Ouganda compte quatre femmes sur ses cinq membres);
- Les femmes de l'APNAC doivent approcher leurs collègues députées et les encourager à s'exprimer sur les questions de lutte contre la corruption, sachant surtout que ces femmes ont été élues à la faveur d'une plate-forme anticorruption. De plus, parce que les femmes ont peu ou pas de passé de corruption, elles étaient plus que qualifiées pour défendre les politiques de lutte contre la corruption;
- Les femmes de l'APNAC doivent s'efforcer d'augmenter l'adhésion des femmes dans l'APNAC, mais aussi leur élection au Parlement. Par conséquent, l'APNAC doit formuler une stratégie par rapport au Réseau pour l'égalité entre les sexes, qui existe déjà, et les deux réseaux doivent collaborer pour rationaliser leurs activités et

leurs objectifs. Par exemple, des événements communs de l'APNAC et du Réseau pour l'égalité entre les sexes pourraient être organisés afin qu'un maximum de femmes députées soit approché. Par ailleurs, les femmes de l'APNAC doivent participer à des activités du Réseau pour l'égalité entre les sexes en tant que personnes ressources, lorsque possible, afin de sensibiliser les femmes députées aux problèmes de corruption et aux moyens de l'éradiquer.

- Il a fortement été recommandé à l'APNAC de ne pas banaliser la question de la répression des femmes et que des sanctions devraient être imposées aux pays membres de l'APNAC qui ne tiennent pas compte de l'égalité entre les sexes.

Résolutions de l'AGA

L'assemblée générale annuelle de l'APNAC réunie à Accra (Ghana) propose que :

1. *(a) l'APNAC ne devrait épargner aucun effort pour transférer son Secrétariat d'Ottawa (Canada) à Nairobi (Kenya) le plus tôt possible et prennent immédiatement les mesures nécessaires pour obtenir un statut juridique complet conformément aux lois et règlements du Kenya. (b) De même, les sections locales devraient également se conformer aux lois de leurs pays respectifs, ainsi qu'aux lois et règlements de leurs parlements respectifs;*
2. *l'APNAC s'assure de tenir compte de l'égalité entre les sexes dans ses programmes et activités;*
3. *les sections nationales identifient des sources pour le financement de leurs activités nationales;*
4. *toutes les sections nationales fassent des pressions auprès des gouvernements et parlements nationaux en faveur de la ratification de la Convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption;*
5. *toutes les activités de l'APNAC fassent l'objet d'une vérification comptable;*
6. *le contrôle des élections et de la Responsabilité sociale des entreprises figure parmi les activités de l'APNAC;*
7. *l'APNAC appelle les banques des pays en développement à divulguer les comptes bancaires et les autres avoirs des anciens et actuels dirigeants africains dans leurs pays respectifs; et*
8. *l'APNAC établit des critères d'accréditation pour les sections nationales.*

Organisation de réunions et leçons apprises. La préparation et les débats de l'AGA ont été très satisfaisants, sans aucun problème de logistique majeur. Cela a pu se faire, en partie, grâce à l'important rôle joué par le bureau ghanéen au niveau des préparatifs logistiques. La collaboration de l'équipe du CP a été exceptionnelle et elle a tout mis en oeuvre pour faire de l'événement un énorme succès.

Le Ghana, comme site de l'événement, s'est avéré très plaisant, avec un climat agréable et un hôtel de haute qualité. Cependant, la coordination des vols aériens s'est révélée un cauchemar financier et logistique. Les participants n'ont pu quitter le pays que deux jours (quatre jours pour la délégation tchadienne) après l'événement, parce qu'il n'y avait tout simplement aucun vols en partance d'Accra immédiatement après la rencontre. À l'avenir donc, les organisateurs de l'AGA sont appelés à revoir attentivement l'aspect transport, surtout lors du choix des dates d'un événement.

Les membres de APNAC-Ghana se sont plaints du fait que le calendrier de la rencontre n'avait pas tenu compte de leur situation parce qu'il avait coïncidé au moment où ils étaient très occupés avec le processus budgétaire au parlement, limitant donc la fréquence et la durée de leur participation aux séances quotidiennes. Ils se sont aussi dit déçus de n'avoir pas joué un plus grand rôle dans la planification des arrangements logistiques de l'AGA. Par exemple, ils auraient souhaité pouvoir organiser un protocole et des mesures de sécurité plus détaillés pour la visite des députés, non que cela était particulièrement nécessaire pour cette rencontre.

Pour ce qui est du fond de l'assemblée générale en elle-même, il serait important de penser à inclure la prochaine fois quelques séances sur la signification fondamentales de ce qu'est la corruption. En observant les participants, il était évident que tous (surtout les nouvelles sections) n'étaient pas sur la même longueur d'onde par rapport à leurs connaissances de la lutte contre la corruption.

Il a également été noté qu'avec l'entrée de pays lusophones (Mozambique et Angola) dans la famille de l'APNAC, les considérations de langue et la logistique doivent être révisées immédiatement. Le portugais devra maintenant être pleinement intégré à tous les débats et à toute la documentation du réseau, sans parler évidemment des implications en termes de personnel et de finances. Le soulagement à court terme, cependant, est que le membre exécutif régional qui représente les lusophones parle aussi l'anglais couramment, donc la communication ne sera pas affectée au cours de la phase de transition.

Plusieurs discussions et conclusions faites durant la rencontre par le personnel du CP ont abouti à l'évaluation de quelques activités qui figurent déjà dans la planification des travaux de l'année en cours. Par exemple, à cause d'un manque de temps, il est plus sensé que les séances de formation prévues en janvier (sections anglophones d'Afrique de l'Ouest) et en mai (nouvelles et futures sections) soient combinées en une seule, qui aura lieu en avril ou en mai au Mozambique. La décision a été prise en tenant compte de l'énorme travail qui sera nécessaire dans les prochains mois pour formuler des propositions de qualité à l'intention des partenaires donateurs, un exercice qui occupera totalement le personnel du CP et ne lui laissera pas de temps pour planifier une séance de formation.

Le choix du Mozambique repose sur trois éléments : d'abord, ce sera la première fois que l'APNAC organise un événement dans un pays lusophone (confirmant ainsi le portugais comme langue de travail de l'APNAC et intégrant les parlements de l'Angola et du Mozambique). Ensuite, comme la plupart des nouvelles sections se trouvent dans des pays de l'Afrique australe, ce sera plus facile en terme de proximité. Enfin, le couplage des deux événements crée un avantage financier qui permettra d'augmenter proportionnellement le nombre des participants.

Domaines requérant une action immédiate :

- Étude des lois et des règlements kenyans relatifs à l'enregistrement de l'APNAC comme organisation indépendante dans le pays et mise en place des mesures requises à cette fin;
- Élaboration plus poussée du rôle et de la fonction du Secrétariat de l'APNAC à Nairobi;

- Formulation d'une proposition de financement exhaustive à soumettre à l'ACDI. La proposition pourrait comporter deux volets : un plan stratégique de transition et le plan d'exécution du programme;
- Coordination avec le WBI pour obtenir du matériel didactique qui servira lors de la séance de formation en mai 2006.

Liste des participants :

Angola : Daniel Domingos, Alexandre Neto Solombe

Afrique du Sud : Patricia de Lille, Avril Harding

Mozambique : Maria Angela Manjate, Eduardo Namburete

Malawi : Nancy Tembo, Mzembe Chaweya

Zambie : Catherine Namugala, Charles Banda

Zimbabwe : Willias Madzimure, Thokozani Khupe, Mabel Mawere

Kenya : Justin Muturi, Gladwell Otieno (Kenya)

Ouganda : Augustine Ruzindana, Sarah Nyombi, Muruli Mukasa

Nigeria : Essien Nduese, Nkechi Nworgu, Amadi Ezemonye (APNAC –Nigeria secretary)

Niger : Issaka Ali, Gado Boureima (TI-Niger)

Mali : Siaka Bagayoko, Oumou Sangare

Sénégal : Doudou Wade, Aminata Mbaye

Burkina Faso : Marlene Zebango, Ernest Soulama

Bénin : Sylvain Akindes, Ramatou Baba-Moussa

Tchad : Ouchar Tourgoudi , Patchili Bouzabo , Koumangoto Djimadoumadji , Djibombe Tapol

RDC : Robert Munkoko

Gambie : J.T.K. Green-Harris, Nyimasata Sanneh

Sierra Leone : Agnes Kobba, Ibrahim Bundu

Ghana : Doe Adjaho , Daniel Batidam (GII). Quelques 8 députés membres de l'APNAC ont participé aux différentes phases de la rencontre de 3 jours

Canada : Donald Bobiash (Haut-commissaire), Praimie Yip (CP), Rasheed Draman (CP), Charity Wakaba (CP)

Représentants des agences d'aide : Dieudonné Luniaga (ACDI), Rick Stapenhurst (IBM), Ted Lawrence (USAID), Katrine Madsen (DANIDA), un représentant de l'Ambassade des Pays-Bas

*Centre parlementaire
Ottawa, novembre 2005*